

Passeport Biométrique

Première demande pour une personne Majeure

PRESENCE OBLIGATOIRE de l'intéressé au dépôt et au retrait du dossier

Comment faire ?

- Remplir une pré-demande sur le site internet de l'ANTS
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> ou :
- Remplir un CERFA vert de Carte Nationale d'Identité Passeport disponible en Mairie.

Venir en mairie déposer le dossier muni des pièces suivantes en ORIGINAL

- **Formulaire PRE-DEMANDE ou CERFA vert complété**
- **Carte Nationale d'Identité en cours de validité si vous en possédez une**
- **Timbre fiscal de 86 euros à acheter sur le site internet : timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac**
- **Acte de Naissance de moins de 3 mois si vous ne possédez pas de Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis plus de 5 ans**
Si votre acte de naissance est disponible par [COMEDDEC](http://comedec.gouv.fr) (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) il n'est pas nécessaire de fournir ce document.
- **Une Photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes**
- **Justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 1 an au nom de l'intéressé : (avis d'imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer, facture d'eau de gaz d'électricité, internet, téléphone fixe ou portable, Attestation d'assurance logement...) Les impressions internet sont autorisées**

- Si vous êtes hébergé par un tiers, veuillez fournir :
Une attestation manuscrite de l'hébergeant

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 1 an au nom de l'hébergeant

Une pièce d'identité de l'hébergeant en ORIGINAL (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)

Si vous venez d'acquérir la nationalité française, veuillez fournir le décret de naturalisation.